

Formation des partenaires en Sauvegarde

Module I: Induction



AVANT DE COMMENCER...



Nous couvrirons les problèmes de maltraitance et d'exploitation sexuelle. Tous les exemples ont été anonymes et ne devraient être utilisés que pour la formation avec Save the Children ou le personnel et les bénévoles de nos partenaires.



Ces sujets peuvent être difficiles et émotionnels. N'hésitez pas à faire une pause si vous en avez besoin.



Vous êtes des experts dans vos domaines techniques – partagez vos opinions, vos préoccupations et vos idées en toute confiance.



Cette formation n'est pas le forum pour partager vos expériences personnelles ou signaler vos problèmes. Les participants peuvent partager leurs préoccupations avec le présentateur après la formation.

Contenu

1. Induction

- **Introduction: qu'est-ce que la sauvegarde?**
- Quelle est l'ampleur du problème?
- Quelles sont les règles?
- Qu'est-ce que je dois faire? (rapport!)

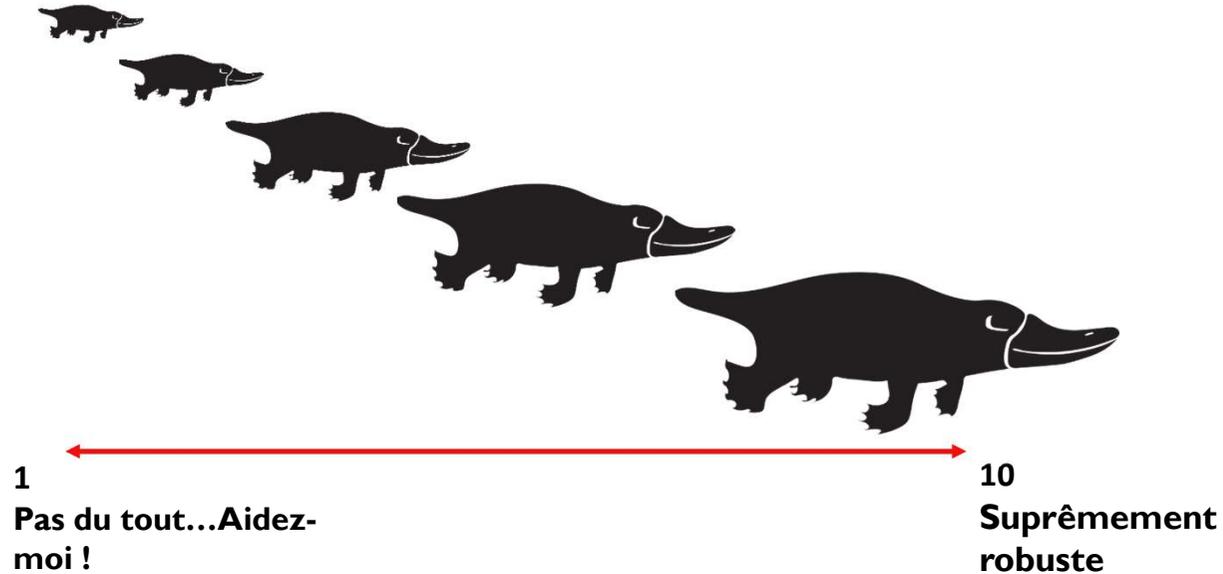
2. Enhanced

- Types d'abus et reconnaissance de l'abus
- Comment rédiger un rapport ?
- Répéter : que dois-je faire ? (Rapport)
- Quelles sont les règles ?

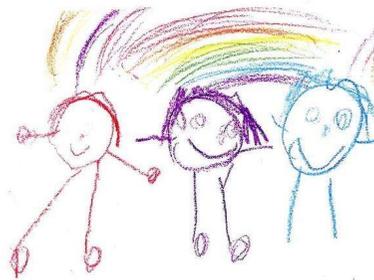
3. Contexte spécifique

- Prévention et risques spécifiques au contexte
- Programmation plus sûre
- Recrutement plus sûr
- Études de cas
- Répéter: que dois-je faire? (rapport!)

Sur une échelle de 1 à 10, quelle est la solidité de vos connaissances en matière de sauvegarde ?



QU'EST-CE QUE LA SAUVEGARDE ?



SAUVEGARDE VS. PROTECTION

SAUVEGARDE

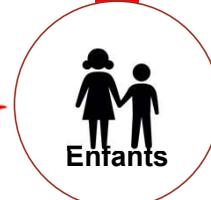
Un préjudice (délibéré ou non) causé par Save the Children, l'un de nos travailleurs, partenaires, bénévoles, représentants, travailleurs occasionnels, etc., ou une mauvaise pratique au sein de nos programmes.



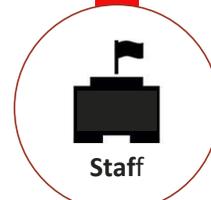
Notre responsabilité !



Adulte



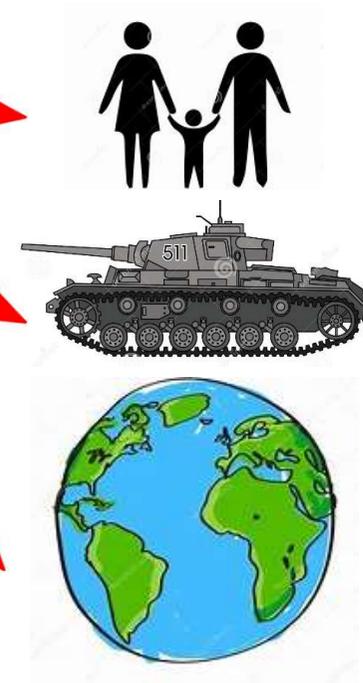
Enfants



Staff

Protection de l'Enfant

Domages causés par le monde extérieur - membres de la famille, soldats, catastrophes naturelles, etc.



Sauvegarde de l'enfant **VS** Protection de l'enfant

- Les écoles financées par Save the Children sont construites dans des endroits dangereux → **S**
- Une fille de 13 ans a fut mariée par ses parents → **P**
- Les bénéficiaires de SCI avec des enfants qui attendent de longues heures pour recueillir des bons alimentaires /panier → **S**
- Les bénévoles chez les Partenaires sortant ou ayant des relations sexuelles avec des enfants mineurs → **S**
- Personnel de Partenaires ajoutant a une bénéficiaire a son compte de FB → **S**

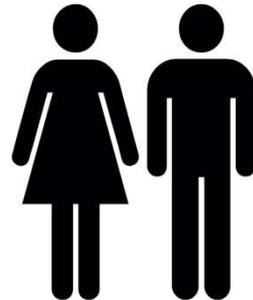
Nous sauvégarçons...



...Enfant

Contre:

Violence physique &
Négligence
Exploitation & abus
émotionnel
Exploitation sexuelle et
abus



...Adultes

Contre:

Exploitation sexuelle & abus
Violence physique & verbale
La discrimination
Harcèlement & Intimidation



...Staff

Contre:

Harcèlement
Intimidation

Contenu

1. Induction

- Introduction: qu'est-ce que la sauvegarde?
- **Quelle est l'ampleur du problème?**
- Quelles sont les règles?
- Qu'est-ce que je dois faire? (rapport!)

2. Enhanced

- Types d'abus et reconnaissance de l'abus
- Comment rédiger un rapport ?
- Répéter : que dois-je faire ? (Rapport)
- Quelles sont les règles ?

3. Contexte spécifique

- Prévention et risques spécifiques au contexte
- Programmation plus sûre
- Recrutement plus sûr
- Études de cas
- Répéter: que dois-je faire? (rapport!)

LES CHIFFRES : LES ABUS SE PRODUISENT

Before they turn 18...

1 in 6 boys experience
some form of sexual abuse



1 in 4 girls experience
some form of sexual abuse



LE SECTEUR DE L'ONG CONNAIT UN PROCESSUS DE TRANSFORMATION

Oxfam workers 'offered aid for sex'

Whistleblower claims rape overseas and abuse in charity shops were ignored



Aid sector 'almost complicit' in sex scandal, say MPs

Aid sector faces #MeToo moment after sex claims

The toxic effects of the Oxfam scandal have weakened us all in the aid sector

Kevin Watkins

Oxfam sex scandal is 'tip of the iceberg'

By **Daniel Martin**
Policy Editor

MPs accuse aid groups of 'abject failure' in tackling sexual abuse

Aid workers 'abusing vulnerable has been going on for 20 years'

By **Giles Sheldrick**

Save The Children alerted to 176 incidents of potential child abuse by its workers in three years

Oxfam aid workers accused of using prostitutes in Haiti

Three Oxfam employees were allowed to resign and four were sacked for gross misconduct after an internal investigation fou...

QUI EST SUSCEPTIBLE ETRE L'AGRESSEUR ?

ABUSER?



90%
OF CHILD
SEXUAL
ABUSE
VICTIMS
**KNOW
THEIR
ABUSER**

A central graphic box containing text and an illustration. The text states that 90% of child sexual abuse victims know their abuser. The illustration shows a solid green silhouette of a person and a dashed red outline of another person, representing the victim and the abuser respectively. Arrows point from this central box to the NGO icon, a house icon, and a school sign icon.


Ministry
of Justice



IMPACT DE LA VIOLENCE



SUR LA PETITE FILLE?



SUR LA COMMUNAUTE?



POUR SAUVER LES ENFANTS?

Contenu

1. Induction

- Introduction: qu'est-ce que la sauvegarde?
- Quelle est l'ampleur du problème?
- **Quelles sont les règles?**
- Qu'est-ce que je dois faire? (rapport!)

2. Enhanced

- Types d'abus et reconnaissance de l'abus
- Comment rédiger un rapport ?
- Répéter : que dois-je faire ? (Rapport)
- Quelles sont les règles ?

3. Context spécifique

- Prévention et risques spécifiques au contexte
- Programmation plus sûre
- Recrutement plus sûr
- Études de cas
- Répéter: que dois-je faire? (rapport!)

Quelles sont les règles ?

✓ Toujours...

✓ ...

× Etre conscient de...

×

× Jamais...

×

Quelles sont les règles ?

Sauvegarde de l'Enfant

✓ Toujours...

- ✓ Traiter les enfants avec respect et compassion en tout temps
- ✓ Signalez toute préoccupation que vous avez - dans les 24 heures
- ✓ Prenez toutes les allégations, préoccupations et suspicions au sérieux.
- ✓ Permettez aux enfants de parler de leurs préoccupations.
- ✓ Défiez les attitudes et les comportements contraires à ce code de comportement.
- ✓ Respecter le droit de l'enfant à la vie privée.
- ✓ Traitez tous les enfants selon leurs besoins.
- ✓ Partagez ce code de comportement avec d'autres personnes travaillant pour SC et des partenaires.
- ✓ Dites à vos collègues où vous êtes et ce que vous faites lorsque vous travaillez avec des enfants
- ✓ Obtenir l'assentiment avant de prendre des photos, de filmer ou d'utiliser des œuvres d'art ou des histoires

✗ Soyez conscient de...

- Contact physique pouvant franchir une frontière (par exemple, câlins et bisous)
- Faire preuve de favoritisme envers un enfant
- Donner des cadeaux ou tout ce qui a de la valeur aux enfants
- Faire des promesses que vous ne pouvez pas tenir
- Demander aux enfants de garder des secrets
- Faire des suppositions à propos de vos connaissances ou de vos actions pouvant entraîner des dommages ou des abus
- Comment vous parlez et engagez-vous avec les enfants
- Donner de faux choix à un enfant
- Obstacles pouvant empêcher les enfants, les familles et les membres de la communauté de signaler leurs soupçons et leurs préoccupations
- Les risques d'abus en ligne et d'utilisation des médias sociaux

✗ Jamais...

- ❖ Pas de sexe ou d'activité sexuelle avec des personnes de moins de 18 ans
- ❖ Pas de mariage à moins de 18 ans
- ❖ Aucun mal aux enfants ou aux jeunes
- ❖ Ne frappez pas, ne criez pas et n'abusez pas des enfants
- ❖ Ne participez à aucun comportement physique, verbal ou sexuel inapproprié avec ou en présence d'enfants (y compris en ligne ou via un téléphone portable)
- ❖ Pas d'utilisation de travailleuses du sexe (de tout âge)
- ❖ Ne soyez pas seul avec un enfant avec qui vous travaillez
- ❖ Ne pas employer d'enfants pour des travaux nuisibles
- ❖ Ne prenez pas de photos d'enfants sans y être autorisé (à des fins officielles)
- ❖ Ne laissez pas un enfant bénéficiaire sans lien de parenté dormir dans votre maison, votre chambre d'hôtel ou votre complexe.
- ❖ N'envoyez pas de messages privés aux enfants que vous avez rencontrés via Save the Children, par exemple. facebook, textos ou appel
- ❖ Ne permettez pas que des soupçons, des préoccupations ou des allégations d'abus ne soient pas signalés

...

Quelles sont les règles ?

Adultes

Directives pratiques de ce qui est acceptable. Cette liste n'est pas exhaustive.

✓ Toujours...

- Traiter les adultes avec respect et dignité
- Créer un environnement qui empêche l'EES et fait la promotion de notre Code de conduite
- Signaler toute préoccupation ou suspicion d'EES par tout travailleur humanitaire
- Signaler tout soupçon ou préoccupation dans les 24 heures
- Assurez-vous toujours que le survivant ou la victime est protégé et qu'il peut avoir accès au soutien disponible
- Traiter comme confidentiel toute divulgation et tout rapport par les voies de signalement locales
- Invitez les adultes à partager leurs idées et à leur donner les moyens de prendre leurs propres décisions avec un consentement éclairé.
- Permettre aux adultes de discuter de leurs préoccupations.
- Être sensible aux actions qui peuvent être mal comprises ou sembler irrespectueuses ou intrusives.
- Encourager les adultes à se protéger et à protéger les enfants contre les préjudices...

✗ Soyez conscient de...

Inégalités de genre et de pouvoir susceptibles d'accroître le risque d'exploitation et d'abus

S'engager dans une relation amoureuse ou sexuelle avec des adultes

Interférer dans les décisions ou les influencer

Nous ne protégerons jamais des normes culturelles aussi dommageables, mais soyez prudent lorsque vous défiez les normes culturelles et restez toujours respectueux...

✗ Jamais...

Agresser ou exploiter sexuellement une autre personne

Abus de pouvoir et position de confiance

Demander toute faveur sexuelle en échange de quoi que ce soit, y compris la protection, l'aide (biens ou services), l'emploi ou sous-entendre la même chose

Payer pour le sexe (même s'il est légal où nous vivons ou travaillons)

Soutenir ou participer à toute activité d'exploitation sexuelle ou de violence, y compris la traite d'êtres humains

Avoir une relation sexuelle avec un bénéficiaire

Parler d'une manière qui humilie, dégrade ou manque de respect envers un adulte ou son identité.

Exploiter la situation d'un adulte à des fins personnelles (p. ex., travail).

Exercer des pressions sur un adulte pour qu'il signe un formulaire de consentement. Il est particulièrement important que tout consentement soit informé...

N'OUBLIEZ PAS LA VIE PRIVÉE...



Ne prenez pas de photos d'enfants et d'adultes dans notre travail à moins que vous ne soyez autorisé à le faire, et jamais sur vos téléphones portables personnels, tablettes ou autres appareils (en raison de piratage et géo services). Veuillez-vous abstenir de prendre des « selfies » avec des enfants.



Toutes les photos d'enfants ou d'adultes bénéficiaires doivent avoir un **consentement éclairé**. Défiez les autres si vous pensez que cela ne s'est pas produit. Le consentement éclairé permet seulement l'utilisation de photos, de vidéos, d'œuvres d'art ou d'histoires pour l'entreprise Aide à l'enfance ou celle de ses partenaires.



Ne discutez pas et ne partagez pas les informations de Save the Children relatives aux enfants, aux adultes ou au personnel - surtout si elles sont sensibles ou confidentielles.



Toute utilisation d'images d'enfants ou de personnel obtenues pour le compte de Save the Children ou de ses partenaires **ne peut être utilisée en dehors de tout objectif commercial**, sauf autorisation préalable et autorisation de l'entreprise.

Les 5 obligations sur la politique de

1. **Respect** – Traiter tout le monde avec respect, dignité et professionnalisme.
2. **Ne pas faire du mal** – Aucun abus, exploitation, ou maltraitance envers les enfants et les adultes ou placement de chacun dans un milieu périlleux.
3. **Prevention** – Faire tout ce qui est dans notre pouvoir pour prévenir les abus, les exploitations, et les accidents
4. **Diriger** – Suivre et promouvoir notre politique de sauvegarde et code de conduite
5. **Rapporter** – Toute formes d’abus ou préjudice doivent être signalées dans les 24 heures. Ces informations ne peuvent être partagées qu’ avec les personnes responsables.



Save the Children

Notre engagement– 4 etapes clés

SENSIBILISATION. Tous les staff, partenaires, représentants, volontaires sont conscients des problèmes de maltraitements, exploitation sexuelle et autres risques de danger aux enfants.

PREVENTION. Nous assurerons que tous les staffs et les représentants minimisent les risques de danger aux enfants.

SIGNALEMENT. Nous assurerons que tous les staffs et autres connaissent les étapes de rapportage de maltraitance et exploitation sexuelle des enfants.

REPONSE. Nous assurerons que tous les rapports concernant la sauvegarde des enfants/ Adultes doivent être traités d'une manière confidentielle afin que les victimes soient protégées et soit épargnées à l'avenir.

POURQUOI NOS EXIGENCES SONT-ELLES STRICTES?

- **C'est au coeur de ce que nous faisons**
Nous sommes une organisation de défense des droits de l'enfant
Nous adoptons une approche des droits de l'homme dans tout notre travail.
- **Nous travaillons avec des enfants et des adultes très vulnérables, dans un contexte de déséquilibre du pouvoir**
Nos bénéficiaires sont (très) vulnérables
Les ONG sont dignes de confiance et fournissent de l'aide et, par conséquent, ont le pouvoir
Le pouvoir peut facilement mener à des abus.
- **Pour protéger nos employés contre les fausses accusations**
Le personnel peut se compromettre, même en faisant le bien.
- **Pour prévenir les abus de toilette et situationnels**
Les agresseurs ne peuvent pas avoir la possibilité d'abuser (par exemple, il n'est pas normal d'être seul avec un enfant)
Nos enfants, notre personnel et notre organisation doivent rester extrêmement vigilants.

Contenu

Induction

- Introduction: qu'est-ce que la sauvegarde?
- Quelle est l'ampleur du problème?
- Quelles sont les règles?
- **Qu'est-ce que je dois faire? (rapport!)**

Enhanced

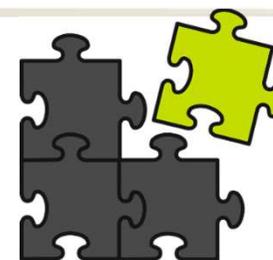
- Types d'abus et reconnaissance de l'abus
- Comment rédiger un rapport ?
- Répéter : que dois-je faire ? (Rapport)
- Quelles sont les règles ?

Contexte spécifique

- Prévention et risques spécifiques au contexte
- Programmation plus sûre
- Recrutement plus sûr
- Études de cas
- Répéter: que dois-je faire? (rapport!)

RAPPORTER

Si vous avez des soucis de sauvegarde ou de dénonciation...



- Vous devez le signaler ;
- Vous n'avez pas besoin de savoir si c'est vrai ;
- Vous n'avez pas besoin de savoir si la victime / survivante a moins de 18 ans ;
- Vous n'avez pas besoin de savoir à 100% si l'auteur travaille pour nous ;
- Vous n'êtes pas obligé de trouver un témoin ou une victime ;
- Vous n'avez pas besoin d'enquêter plus avant (et vous ne devriez pas) ;
- Il n'est pas nécessaire que le mal soit arrivé: mieux vaut prévenir que guérir.

Vous n'avez qu'à signaler...

→ Contactez votre point Focal :

Spécifique aux partenaires

→ Ou utilisez votre mécanisme de rapport:

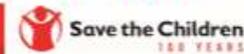
Spécifique aux partenaires

WHAT IF I'M WRONG?

"He was very senior... I didn't say anything when I heard the rumours about him and that young girl. I regret that now"*



WHAT IF YOU'RE RIGHT?



1 in 5 children are abused before their 18th birthday. Our staff, partners and volunteers can be perpetrators too.

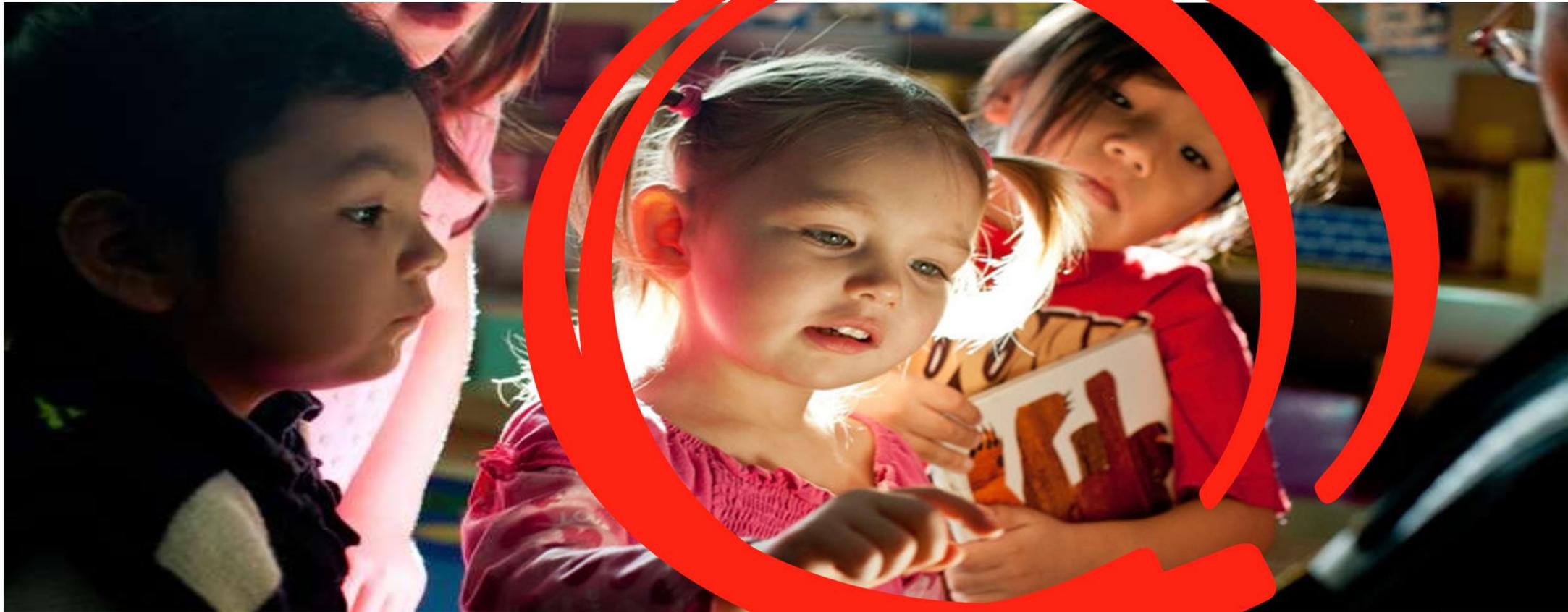
So remember... you don't need to know if it's true. You don't have to find a witness or victim. You don't have to investigate further.

You only have to report.

YOU REPORT > WE INVESTIGATE > WE TAKE ACTION.

Formation des partenaires en Sauvegarde

Module 2: Améliorer la formation



Contenu

1. Induction

- Introduction: qu'est-ce que la sauvegarde?
- Quelle est l'ampleur du problème?
- Quelles sont les règles?
- Qu'est-ce que je dois faire? (rapport!)

2. Enhanced

- **Types d'abus et reconnaissance de l'abus**
- Comment rédiger un rapport ?
- Répéter : que dois-je faire ? (Rapport)
- Quelles sont les règles ?

3. Contexte spécifique

- Prévention et risques spécifiques au contexte
- Programmation plus sûre
- Recrutement plus sûr
- Études de cas
- Répéter: que dois-je faire? (rapport!)

5 Categories d'abus



P

E

N

S

E

PHYSIQUE

**EMOTIONNE
L**

NEGLIGEANCE

SEXUEL

**EXPLOITATIO
N**

Violence physique entraînant un impact physique. Exemple: passage a tabac, coups et blessures, punition

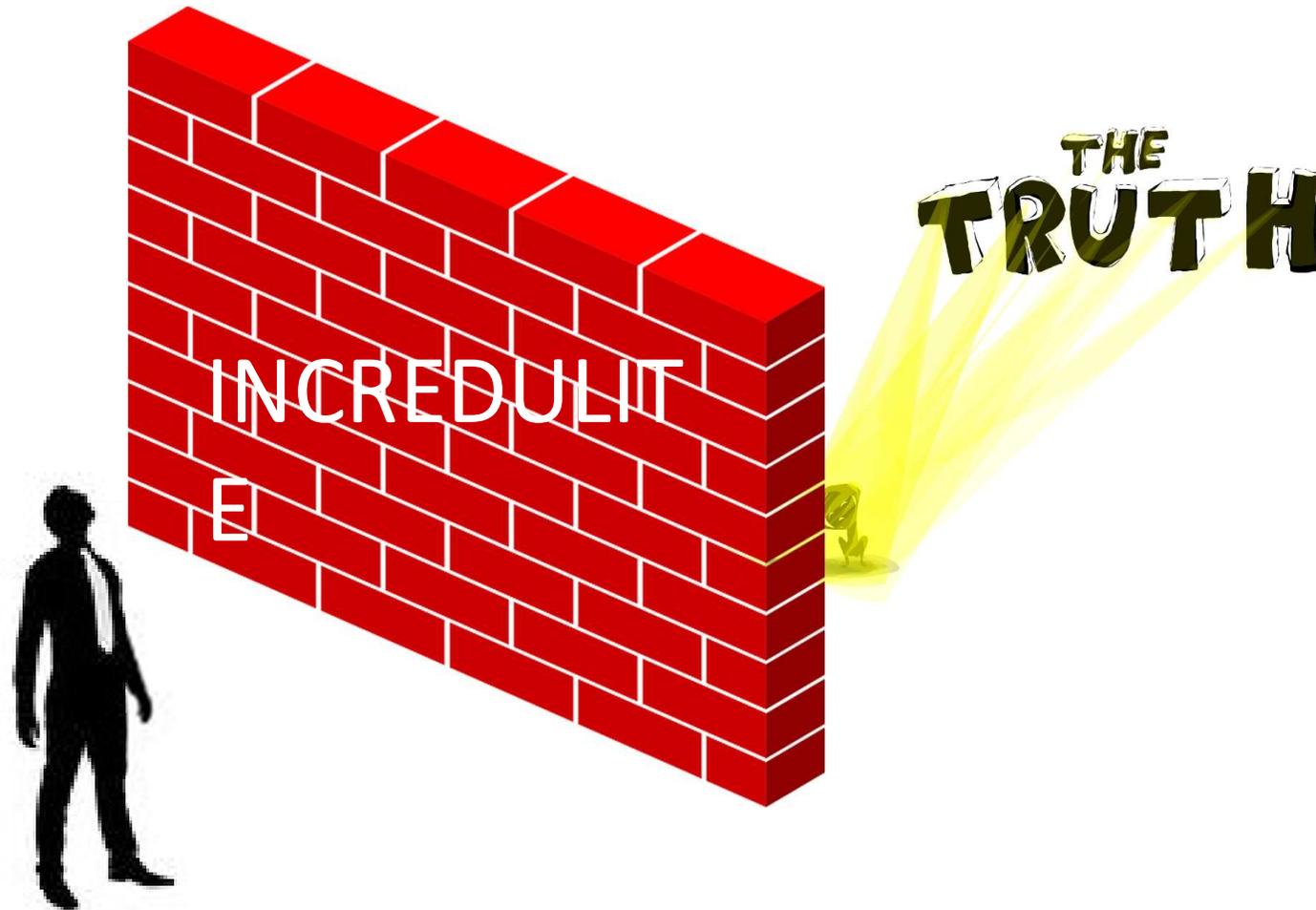
Ensemble d'humiliation et de traitement dégradé- i.e. insultes, critique morale et physique, isolation, etc.

Ne répond pas a tous les besoins et droits fondamentaux des enfants- i.e. nouritures, vêtements, Acte de naissance; Vaccin.

Violence sexuelle – i.e- viol, mariage précoce, proxénétisme . Transaction sexuelle etc.

Utilisation des enfants à des fins personnelles, – i.e. trafic d'enfant, travail des enfants etc..

LE PLUS GRAND OBSTACLE



ABUS EMOTIONNEL



EMOTIONAL ABUSE

Atteinte au développement émotionnel, intellectuel, mental ou psychologique d'un enfant.

Il peut s'agir d'un événement isolé ou continu. La violence psychologique comprend, sans s'y limiter, tout traitement humiliant ou dégradant (p. ex., mauvais injures, menaces, cris/injures, taquineries, critiques constantes, dépréciation, humiliation persistante, etc.) ne pas répondre aux besoins émotionnels d'un enfant et rejeter, ignorer, terroriser, isoler ou confiner un enfant.

NEGLIGENCE



NEGLECT

Le défaut de répondre aux besoins physiques et/ou psychologiques de base d'un enfant, que ce soit délibérément ou par négligence.

Voici quelques façons dont la négligence peut se manifester par notre travail :

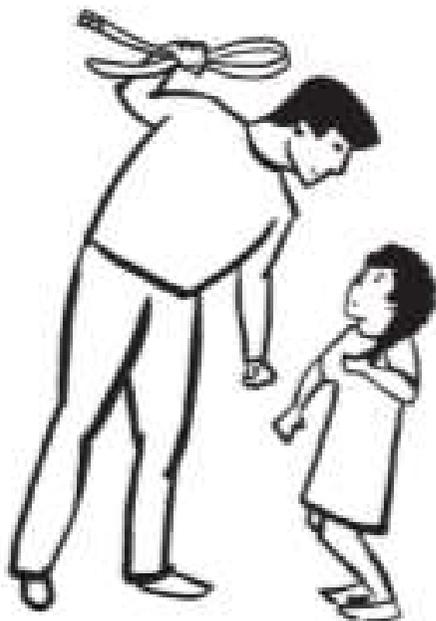
- ne pas prévenir les préjudices;
- ne pas assurer une supervision adéquate;
- ne pas assurer l'accès à des soins ou à des traitements médicaux appropriés ou inadéquats dangereux (p. ex., administrer des médicaments non autorisés);
- défaut de fournir un environnement physique sécuritaire (p. ex., exposition à la violence, lieu de programmation non sécuritaire, pratiques de sommeil non sécuritaires, libération d'un enfant à un adulte non autorisé, accès à des armes ou à des objets dangereux, omission de protéger un espace que les enfants occuperont, etc.).



**QUELS SONT LES
SIGNES DE VIOLENCE
PSYCHOLOGIQUE ET
DE NEGLIGENCE?**

(Travail de groupe)

ABUS PHYSIQUE



PHYSICAL ABUSE

L'utilisation non accidentelle d'une force physique qui cause par inadvertance ou délibérément un risque de blessure ou de souffrance réelle à un enfant.

La force physique comprend, sans s'y limiter, le fait de frapper, de secouer, de botter, de pincer, de pousser/tirer, de saisir, de brûler, de mutilation génitale féminine, de torturer et d'autres actes physiques.

Les blessures ou les souffrances physiques peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les ecchymoses, les marques, l'enflure des tissus mous, les hématomes, les fractures, les entorses, la luxation, les brûlures, les dommages aux organes, la mort, la défiguration permanente et toute autre blessure non négligeable.

EXPLOITATION



EXPLOITATION

Gagner socialement, politiquement ou financièrement en utilisant les enfants ou en les exploitant en échange de quelque chose qu'eux ou leur famille veulent ou ont besoin.

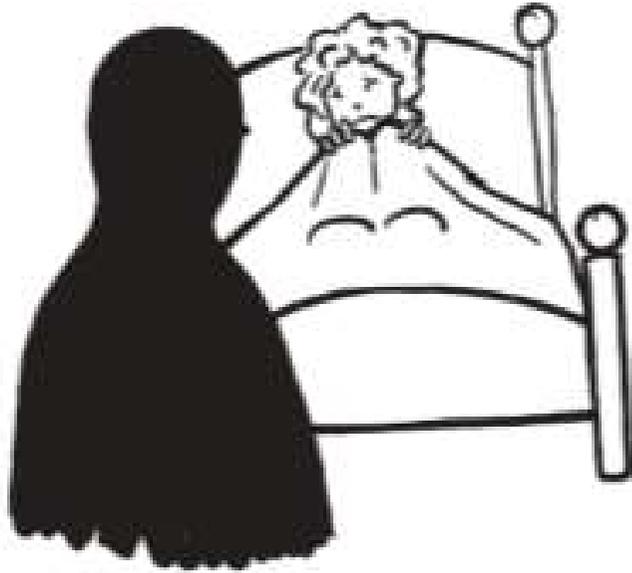
ESCLAVAGE MODERNE



Lorsqu'une personne ou une organisation prive quelqu'un de sa liberté pour l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales.

- Travail forcé
- Emprunt obligataire
- La traite des personnes
- Esclavage fondé sur la descendance
- L'esclavage des enfants

EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS



SEXUAL ABUSE

Un enfant est agressé sexuellement lorsqu'il est forcé ou persuadé de participer à des activités sexuelles. Exemples :

- Exploitation sexuelle ;
- Notes pour le sexe ;
- Aide pour le sexe ;
- Mariage d'enfants ;
- Exposition à des images indécentes ;
- Traite des personnes à des fins sexuelles ;
- Langage sexuel explicite ;
- Toilettage ;
- Menaces.

La violence sexuelle ne se produit pas uniquement par contact physique, elle peut se produire en ligne.

PRATIQUES TRADITIONNELLES NUISIBLES



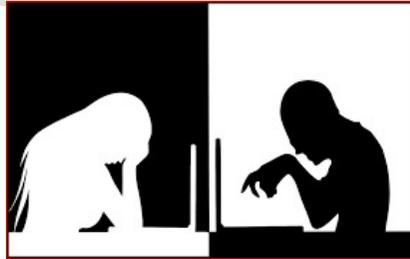
Formes de violence qui ont été commises principalement contre les femmes, les filles et les garçons dans les communautés et les sociétés depuis si longtemps qu'elles sont considérées ou présentées par les auteurs comme faisant partie de la pratique culturelle acceptée.

Mariage forcé ou précoce :

- Ce qu'on appelle la violence fondée sur l'honneur ;
- Mutilation ou coupure des organes génitaux féminins ;
- Pratiques de veuvage nuisibles.

RISQUES DE SAUVEGARDE EN LIGNE

COMMENT LA TECHNOLOGIE EST-ELLE ABUSEE?



**Extorsion &
Toilettage**

Life Streaming
En utilisant les réseaux sociaux

**Partager des images sexuelles
produites par des jeunes**

Camera web
Qu'est-ce qu'une application (partage des détails)
Appareils piratés

**Intimidation /
Abus émotionnel**

Images partagées (p. ex., sortie du personnel)
Médias sociaux
Discussion de groupe
Catalogue d'images (non sexuelles) provenant de
téléphones ou de médias sociaux
'Images et captures d'écran' « sexualisées »

Scoutismes pour les victimes

ACCIDENTS

Comment cela peut-il causer de tort ?



Les enfants sont transportés par un conducteur non formé



Le conducteur n'a pas verrouillé les portes, l'enfant ouvre la porte, ne porte pas de ceinture de sécurité et tombe de la voiture



Les médicaments sont achetés sans expertise médicale appropriée



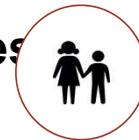
Groupe d'enfants qui tombent malades, médicaments défectueux



Le bâtiment est retardé et les mains courantes ne sont pas achevées



Ouverture du site pour prévenir les retards, les chutes d'enfants et les fractures de bras



Il y'a une latrine ouverte sur le site



L'enfant tombe et se noie



HARCELEMENT SEXUEL

Comment le définiriez-vous ?

Tout comportement indésirable de nature sexuelle ayant pour objet ou pour effet de violer la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Le harcèlement sexuel peut toucher n'importe qui.



Contact physique

- Invasion de l'espace personnel ;
- Bloquer le mouvement physique ;
- Toucher quelqu'un Câlins non désirés.



Verbale

- Commentaires indésirables de nature sexuelle, comme des invitations et des compliments inappropriés.
- Blagues sur le sexe.
- Harceler quelqu'un pour un rendez-vous.



Non-verbale

- Commentaires envoyés par courriel, SMS, Skype, messages vocaux.
- Gestes inappropriés ou obscènes.

INTIMIDATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Comment le définiriez-vous?

Une tendance persistante ou un incident ponctuel de mauvais traitement d'un collègue d'une ou de plusieurs personnes en milieu de travail qui cause un préjudice physique ou émotionnel.

Il peut s'agir de violence verbale ou non verbale, de violence psychologique et physique ainsi que d'humiliation.

L'intimidation est non seulement limitée au milieu de travail, mais elle peut aussi se produire dans d'autres situations liées au travail (p. ex., déplacements).

Quelques exemples

Répondre des rumeurs malveillantes

Etre critique vis-à-vis de quelqu'un devant d'autres qui n'ont pas besoin de savoir

Supervision excessive

Faire des menaces sur la sécurité de l'emploi sans fondement

S'en prendre à quelqu'un ou le piéger pour le faire échouer

Blocage d'opportunités ou de formation sans raison

SIGNES DE MAUVAIS TRAITEMENTS



SUR QUOI FAIRE ATTENTION...

Individus étant **seuls** avec les enfants avec lesquels ils travaillent.

Activités où les soignants / autres membres du personnel sont découragés de rester pour regarder ou de s'impliquer.

Les membres du personnel qui prennent en charge et fonctionnent indépendamment des directives de l'organisation; ou qui ne semblent pas comprendre les limites.

Les individus qui font preuve de **favoritisme** ou récompensent personnellement des enfants spécifiques, ou ont des relations inattendues avec des enfants.

Tout encouragement à un contact physique ou en ligne **inapproprié**.

Rumeurs sur les fautes - parfois, il y a beaucoup de vérité dans les rumeurs.

Mauvaise communication et **manque de participation** des soignants aux activités.

Enfants qui abandonnent ou cessent d'aller dans un **club de jeunes**, un club de jeunes, etc. sans raison apparente.

Un comportement **agressif** qui dissuade les autres membres du personnel de les interroger

Individus invitant les enfants à passer du temps seul avec eux.

«Plaisanteries» **sexuées**, inappropriées ou commentaires à propos d'enfants, de jeunes - ou d'autres membres du personnel.

Enfants ayant un **accès inattendu** à de l'aide ou à de l'argent.

Références à un «copain, ONG» ou « **homme méchant** » d'une ONG.

Contenu

1. Induction

- Introduction: qu'est-ce que la sauvegarde?
- Quelle est l'ampleur du problème?
- Quelles sont les règles?
- Qu'est-ce que je dois faire? (rapport!)

2. Enhanced

- Types d'abus et reconnaissance de l'abus
- Comment rédiger un rapport ?
- Répéter : que dois-je faire ? (Rapport)
- Quelles sont les règles ?

3. Contexte spécifique

- Prévention et risques spécifiques au contexte
- Programmation plus sûre
- Recrutement plus sûr
- Études de cas
- Répéter: que dois-je faire? (rapport!)

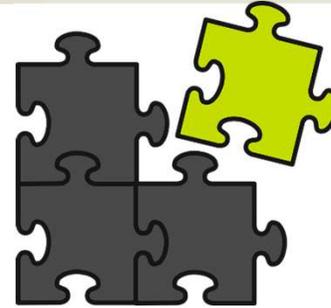
RAPPORTS

YOU REPORT > WE INVESTIGATE > WE TAKE ACTION.

- Lorsque vous **craignez** que quelque chose de mal se soit produit ou pourrait se produire > Vous devez le **signaler**
- Tu n'as pas à **savoir** si c'est vrai ou pas.
- Nous prendrons des **mesures immédiates** pour mettre fin aux abus.
- Des **équipes de spécialistes** se penchent sur la préoccupation soutenue par des **experts régionaux et mondiaux**.
- Nous traiterons chaque préoccupation avec **équité** et le plus **grand soin**.
- Nous veillons à **l'intérêt du survivant**.
- Nous assurons la **confidentialité**.
- Ou l'intervention vise à **soutenir le survivant**.
- Après enquête, des mesures seront prises pour **empêcher les abus** de se reproduire
- Au besoin, des **mesures disciplinaires** peuvent être prises contre les auteurs.
- Vous êtes informé lorsque l'enquête est terminée.
- Signaler **l'incident** à la police et au **réseau de l'organisme** (si la violence est prouvée).

RAPPORTS

Si vous avez des soucis de sauvegarde ou de dénonciation...



- Vous devez le signaler ;
- Vous n'avez pas besoin de savoir si c'est vrai ;
- Vous n'avez pas besoin de savoir si la victime / survivante a moins de 18 ans ;
- Vous n'avez pas besoin de savoir à 100% si l'auteur travaille pour nous ;
- Vous n'êtes pas obligé de trouver un témoin ou une victime ;
- Vous n'avez pas besoin d'enquêter plus avant (et vous ne devriez pas) ;
- Il n'est pas nécessaire que le mal soit arrivé: mieux vaut prévenir que guérir.

Vous n'avez qu'à signaler....

- Contact your focal Point :
- Or use your reporting mechanism :

Spécifique aux partenaires

Spécifique aux partenaires

Information à l'intention des adultes et du personnel

A partager avec Save the Children dans les 24 heures

- Violation du code de conduite (oui/non)
- Infraction relative à la protection des enfants? (Oui/non)
- Violation de la législation locale
- Signalé aux autorités locales (si non, veuillez fournir une justification)
- Nom de l'auteur présumé connu (oui/non)
- Nationalité de l'auteur présumé
- Date et heure de l'incident présumé
- Emplacement du programme
- Catégorie de l'incident
- Nature de l'incident
- Indiquer si le personnel de SCI, le partenaire bénévole, le fournisseur ou l'entrepreneur, etc.
- Membre de SC/Nom du projet
- Résumé du cas incluant tous les faits connus à ce stade
- Mesures prises pour assurer la sécurité des collègues et des bénéficiaires

The image shows a screenshot of a web application interface for reporting an incident. The main heading is "Report an Incident" with a red warning triangle icon. Below this, there is a smaller version of the form titled "Report an Incident in Datix". The form contains several sections with text labels and input fields, including "Incident Description", "Incident Category", "Incident Location", "Incident Date", "Incident Time", "Incident Status", "Incident Type", "Incident Severity", "Incident Priority", "Incident Category", "Incident Location", "Incident Date", "Incident Time", "Incident Status", "Incident Type", "Incident Severity", "Incident Priority", "Incident Category", "Incident Location", "Incident Date", "Incident Time", "Incident Status", "Incident Type", "Incident Severity", "Incident Priority".

Page 2
out of 5

Information à l'intention des adultes et du personnel

A partager avec Save the Children dans les 24 heures

- Violation du code de conduite (oui/non)
- Infraction relative à la protection des enfants? (Oui/non)
- Violation de la législation locale
- Signalé aux autorités locales (si non, veuillez fournir une justification)
- Nom de l'auteur présumé connu (oui/non)
- Nationalité de l'auteur présumé
- Date et heure de l'incident présumé
- Emplacement du programme
- Catégorie de l'incident
- Nature de l'incident
- Indiquer si le personnel de SCI, le partenaire bénévole, le fournisseur ou l'entrepreneur, etc.
- Membre de SC/Nom du projet
- Résumé du cas incluant tous les faits connus à ce stade
- Mesures prises pour assurer la sécurité des collègues et des bénéficiaires.

Safeguarding Initial Incident Report

Safeguarding Definition:
Our collective and individual responsibility to affirmatively ensure that all colleagues/staff/volunteers, partners, adult beneficiaries and anyone who comes into contact with our organization are protected from the risk of alleged or actual harm by Save the Children staff, partners or representatives through humanitarian responses and direct implementation & partner programming.

Incident Details

Incident Reported	
Region	
Country	
Country Office	
Location	
Title/Date of this incident known?	
Date alleged incident occurred	
If more readily known	

Details of Allegation(s)

Incident type	
Incident Classification	

Safeguarding Report Template Page 11 Page 12

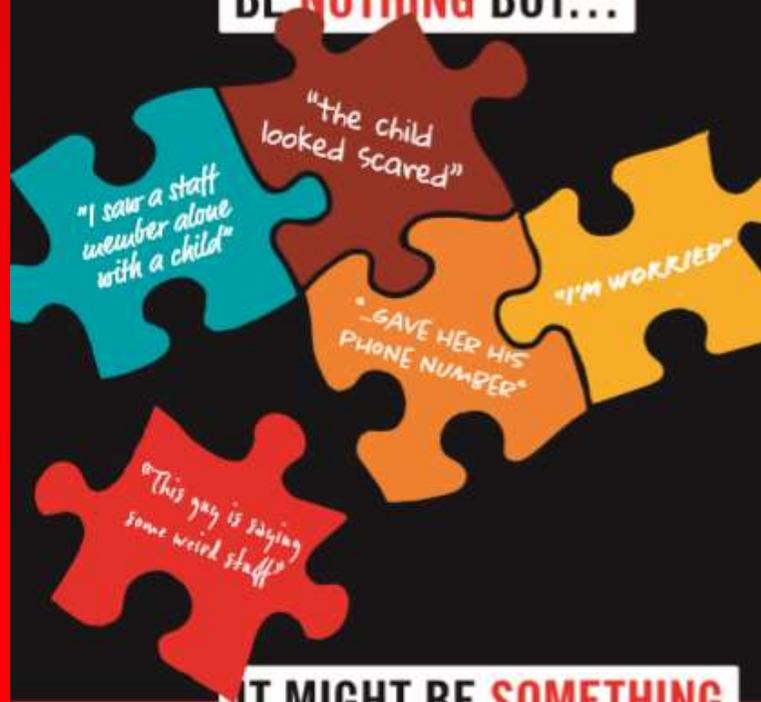
Un rappel! Vous ne devez JAMAIS...

- ❖ **Frapper ou autrement agresser physiquement ou maltraiter physiquement des enfants.**
- ❖ **Engager une activité sexuelle ou avoir une relation sexuelle avec une personne de moins de 18 ans. La croyance erronée en l'âge de l'enfant n'est pas un moyen de défense.**
- ❖ **Développez avec des enfants ou des adultes des relations abusives.**
- ❖ **Utilisez un langage ou agissez de manière qui puisse être perçue comme sexuelle, inappropriée ou abusive de quelque manière que ce soit.**
- ❖ **Demandez à un enfant / aux enfants avec qui nous travaillons de passer la nuit chez vous sans surveillance.**
- ❖ **Dormez dans le même lit qu'un enfant avec qui nous travaillons.**
- ❖ **Cautionner ou participer à un comportement illégal, dangereux ou abusif.**
- ❖ **Prenez des photos d'enfants sauf si vous êtes autorisé et obtenez un consentement éclairé.**

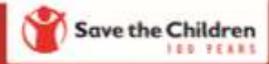
Un rappel! Vous ne devez JAMAIS...

1. Faire des choses pour les enfants d'une nature personnelle, qu'ils peuvent faire eux-mêmes.
2. Agir de manière à faire honte, humilier, rabaisser ou dégrader les enfants, les adultes ou le personnel ou à commettre toute autre forme de violence psychologique.
3. Discriminer, montrer un traitement différentiel injuste ou favoriser certains enfants, adultes et employés à l'exclusion des autres.
4. Passer trop de temps seul avec les enfants loin des autres.
5. Exposer un enfant à des images, des films et des sites Web inappropriés, y compris de la pornographie et de la violence.
6. Placez-vous dans une position où vous êtes exposé à des allégations d'inconduite.
7. Utilisez les services de travailleurs du sexe (de tout âge) ou échangez le sexe contre n'importe quoi (p. ex., aide, emploi, accès aux services).
Vous devez signaler toutes les préoccupations, le plus tôt possible et toujours dans les 24 heures.

LISTEN, IT MIGHT
BE NOTHING BUT...



IT MIGHT BE SOMETHING

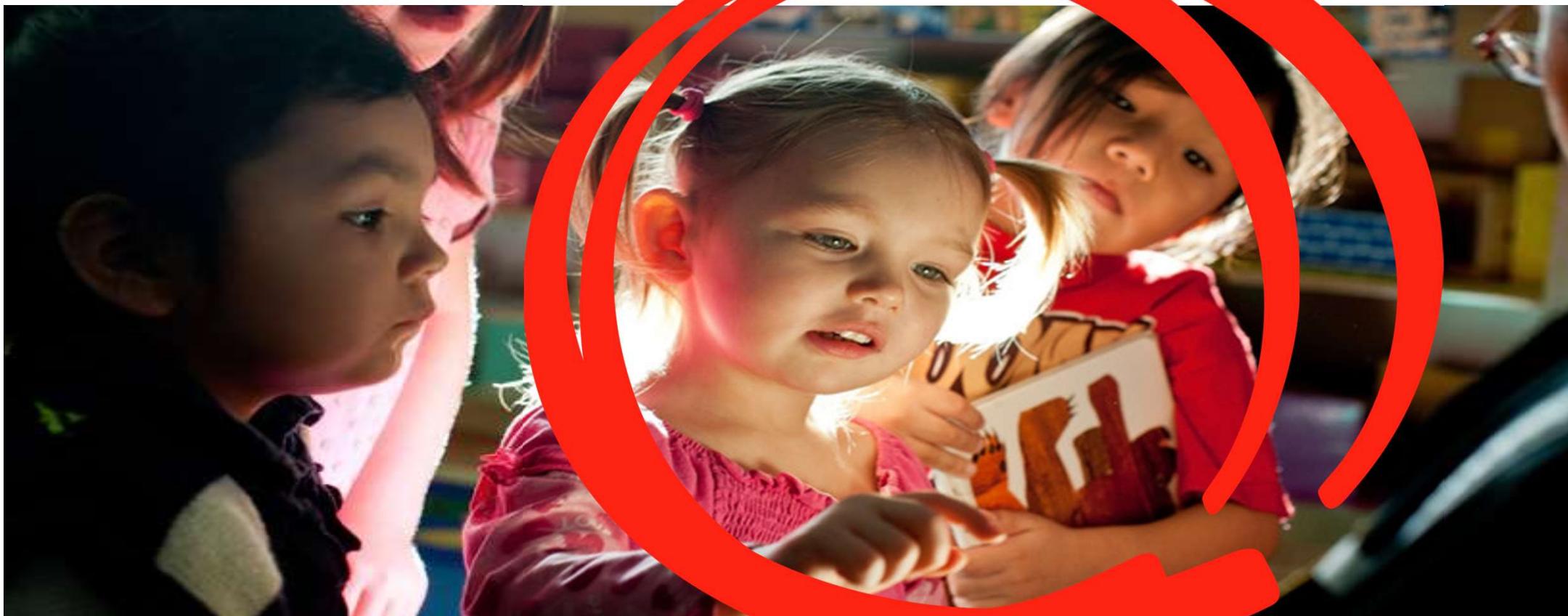


1 in 5 children are abused before their 18th birthday.
Our staff, partners and volunteers can be perpetrators too.
So remember... you don't need to know if it's true. You don't have
to find a witness or victim. You don't have to investigate further.
You only have to report.

YOU REPORT > WE INVESTIGATE > WE TAKE ACTION.

Formation des partenaires en Sauvegarde

Module 3: Contexte spécifique



Contenu

1. Induction

- Introduction: qu'est-ce que la sauvegarde?
- Quelle est l'ampleur du problème?
- Quelles sont les règles?
- Qu'est-ce que je dois faire? (rapport!)

2. Enhanced

- Types d'abus et reconnaissance de l'abus
- Comment rédiger un rapport ?
- Répéter : que dois-je faire ? (Rapport)
- Quelles sont les règles ?

3. Contexte spécifique

- Prévention et risques spécifiques au contexte
- Programmation plus sûre
- Recrutement plus sûr
- Études de cas
- Répéter: que dois-je faire? (rapport!)

Prévention



UN PROJET À HAUT RISQUE

Quels sont les facteurs...?



PROGRAMMATION PLUS SURE



- Veiller à ce que les programmes, les campagnes, les interventions humanitaires, les processus et les « approches communes » soient **sûrs** pour les **enfants**.
- Sentrns agthend crée des **environnements** de protection dans lesquels les programmes ont lieu. Examinez tous les programmes et activités sous l'angle des «enfants».
- Programme/une activité plus sûr :
Crée des conditions qui **réduisent** la probabilité de préjudice pour les enfants
Crée des conditions qui **augmentent** la probabilité d'un préjudice découvert.



SAUVEGARDER LES ENFANTS : RISQUES DANS NOTRE CONTEXTE

- Y a-t-il un faible taux de respect ou de sensibilisation aux droits de l'enfant?
Niveau élevé ou extrême de besoin/désespoir?
Sommes-nous la seule ONG disponible pour fournir des services vitaux?
Des niveaux élevés d'abus ou d'inégalité préexistants?
Quelles pratiques traditionnelles néfastes existent?
Des niveaux élevés d'inégalité entre les sexes préexistants?
Des niveaux élevés d'exploitation sexuelle commerciale préexistants?
De faibles niveaux d'activités d'application de la loi dignes de confiance?



SAUVEGARDER LES ENFANTS : RISQUES DE NOTRE PROJET

Qui a des contacts avec les enfants dans le cadre du projet?

Combien d'enfants atteignons-nous directement?

Les enfants sont-ils vulnérables comparativement aux autres?

Les enfants sont-ils menacés par d'autres enfants? Se mêlent-ils librement au programme?

Y a-t-il des activités régulières qui exigent que les enfants aient un contact 1:1 sans supervision avec les adultes?

Y a-t-il des zones dans les sites d'intervention (y compris les sites de distribution, les SDF, les SEF, etc.) qui sont isolées, obstruées ou mal supervisées?

Y a-t-il des secteurs qui pourraient accroître le risque d'abus sexuels (p. ex., vestiaires, activités de natation, latrines)

Nos installations sont-elles sécuritaires?



SAUVEGARDER LES ENFANTS : RISQUES DANS NOS PROCESSUS

Quelles données confidentielles ou à risque recueillons-nous? Où le gardons-nous?

Si nous référons les enfants à d'autres services, savons-nous s'ils sont sécuritaires?

Comment recueillons-nous du contenu pour les médias / communications?

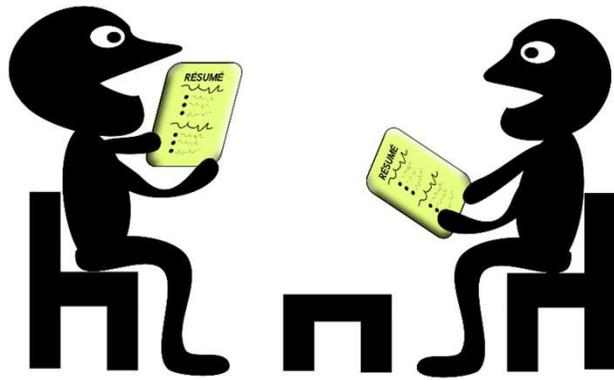
Comment protégeons-nous les enfants impliqués?

Comment cette information est-elle capturée / stockée / présentée?

Quelle technologie utilisons-nous?

Quel est l'impact des méthodes de collecte de fonds sur les enfants?

RECRUTEMENT SECURITAIRE



Tous les freins et contrepoids en place pendant notre processus de recrutement. Ceci comprend :

- ✓ Sauvegarde des références dans les descriptions de poste et les annonces ;
- ✓ Questions d'entrevue soigneusement conçues sur la protection ;
- ✓ Références robustes – poser des questions sur les enfants et les points de vue ;
- ✓ Vérification du casier judiciaire
Contrôles locaux.

Le recrutement sécuritaire comprend les bénévoles. Si nous donnons l'accès, nous sommes responsables.



SAUVEGARDER LES ENFANTS : RISQUES DE NOTRE PEUPLE

- Quel niveau de contact le personnel ou les bénévoles ont-ils avec les enfants?
Comment le personnel est-il recruté?
Avec combien de bénévoles travaillons-nous?
L'accès des adultes aux sites des programmes (où se trouvent les enfants) est-il soigneusement contrôlé et surveillé?
Utilisez-vous du personnel, des chauffeurs et des fournisseurs recrutés rapidement?
Les références et les antécédents sont-ils tous vérifiés?
Attitudes envers les enfants
Utilisation des médias sociaux et d'Internet
Quelle est leur compréhension de la protection de l'enfant?

Contenu

1. Induction

- Introduction: qu'est-ce que la sauvegarde?
- Quelle est l'ampleur du problème?
- Quelles sont les règles?
- Qu'est-ce que je dois faire? (rapport!)

2. Enhanced

- Types d'abus et reconnaissance de l'abus
- Comment rédiger un rapport ?
- Répéter : que dois-je faire ? (Rapport)
- Quelles sont les règles ?

3. Contexte spécifique

- Prévention et risques spécifiques au contexte
- Programmation plus sûre
- Recrutement plus sûr
- Études de cas
- Répéter: que dois-je faire? (rapport!)

Des cas...





SAUVEGARDE DES RISQUES DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES

Groupe un : REPONDRE

- La boîte à suggestion dans l'une des écoles est cochée deux fois par mois.
- Dans la boîte à suggestion, vous trouverez plusieurs allégations selon lesquelles un enseignant a demandé des faveurs sexuelles à des jeunes filles dans la classe. En échange, il leur a dit qu'ils recevraient des notes élevées à leurs examens.
- Vous tombez également sur une autre allégation selon laquelle une jeune fille de 13 ans révèle que cette même enseignante a touché son corps et qu'elle se sent mal à l'aise. La jeune fille a dit qu'elle avait dit à la maîtresse qui menaçait de dire à ses parents qu'elle causait des problèmes à l'école.
- Quelles questions de sauvegarde pouvez-vous identifier ?
- Quelles mesures doivent être prises? Qui prend ces décisions? Quel rôle pourriez-vous jouer pour répondre à cette préoccupation ?



SAUVEGARDE DES RISQUES DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES

Groupe deux : Intimité

- Dans votre projet, vous avez emmené un célèbre journaliste dans une clinique de santé. Il diffuse en direct de la clinique, qui soutient les femmes enceintes et allaitantes, et les enfants survivants de violence sexuelle.
- Quels sont les principaux risques de cette activité pour la sécurité des enfants ?
- Comment allez-vous atténuer les risques ?



SAUVEGARDE DES RISQUES DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES

Groupe trois : Utiliser les données

- Vous êtes le gestionnaire de projet d'un nouveau projet de TI. Le projet consiste à réunir en un seul endroit beaucoup de données sur les bénéficiaires, puis à les filtrer pour montrer les tendances. Certaines données portent sur les enfants et les adultes vulnérables.
- Quels sont les principaux risques pour la protection de l'enfant ?
- Comment allez-vous atténuer les risques ?



SAUVEGARDE DES RISQUES DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES

Groupe quatre : DANS L'ÉQUIPE

- Vous avez mis en place une distribution de produits vitaux aux familles du Bangladesh, notamment de la nourriture, des articles non alimentaires et de l'eau.
- Quels sont les principaux risques pour la protection des enfants ?
- Comment allez-vous atténuer les risques ?



SAUVEGARDE DES RISQUES DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES

Groupe cinq : DANS L'ÉQUIPE

- Un manager populaire est connu pour sa façon affectueuse de travailler : il embrasse souvent les membres de son personnel comme signe de remerciement. Deux jeunes femmes se joignent à l'équipe. L'une d'elles se sent mal à l'aise avec les câlins et essaie d'éviter le gestionnaire. Maintenant, elle a l'impression qu'elle n'a pas les mêmes possibilités que sa collègue.
- Quelle est l'incidence de ce comportement sur le membre du personnel ?
- Quelle sera l'incidence sur le projet ?
- Comment atténuer le problème ?

Contenu

1. Induction

- Introduction: qu'est-ce que la sauvegarde?
- Quelle est l'ampleur du problème?
- Quelles sont les règles?
- Qu'est-ce que je dois faire? (rapport!)

2. Enhanced

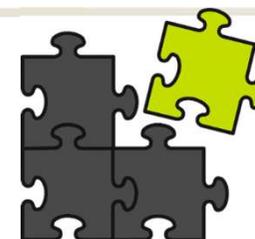
- Types d'abus et reconnaissance de l'abus
- Comment rédiger un rapport ?
- Répéter : que dois-je faire ? (Rapport)
- Quelles sont les règles ?

3. Contexte spécifique

- Prévention et risques spécifiques au contexte
- Programmation plus sûre
- Recrutement plus sûr
- Études de cas
- Répéter: que dois-je faire? (rapport!)

SE RAPPELER...

Si vous avez des soucis de sauvegarde ou de dénonciation...



- Vous devez le signaler ;
- Vous n'avez pas besoin de savoir si c'est vrai ;
- Vous n'avez pas besoin de savoir si la victime / survivante a moins de 18 ans ;
- Vous n'avez pas besoin de savoir à 100% si l'auteur travaille pour nous ;
- Vous n'êtes pas obligé de trouver un témoin ou une victime ;
- Vous n'avez pas besoin d'enquêter plus avant (et vous ne devriez pas) ;
- Il n'est pas nécessaire que le mal soit arrivé: mieux vaut prévenir que guérir.

Vous n'avez qu'à signaler

→ Contactez votre point Focal :

Spécifique aux partenaires

→ Ou utilisez votre mécanisme de rapport :

Spécifique aux partenaires

SUSPECTED CHILD ABUSE.

**BUT WHAT IF
I'M WRONG?**



WHAT IF YOU'RE NOT?



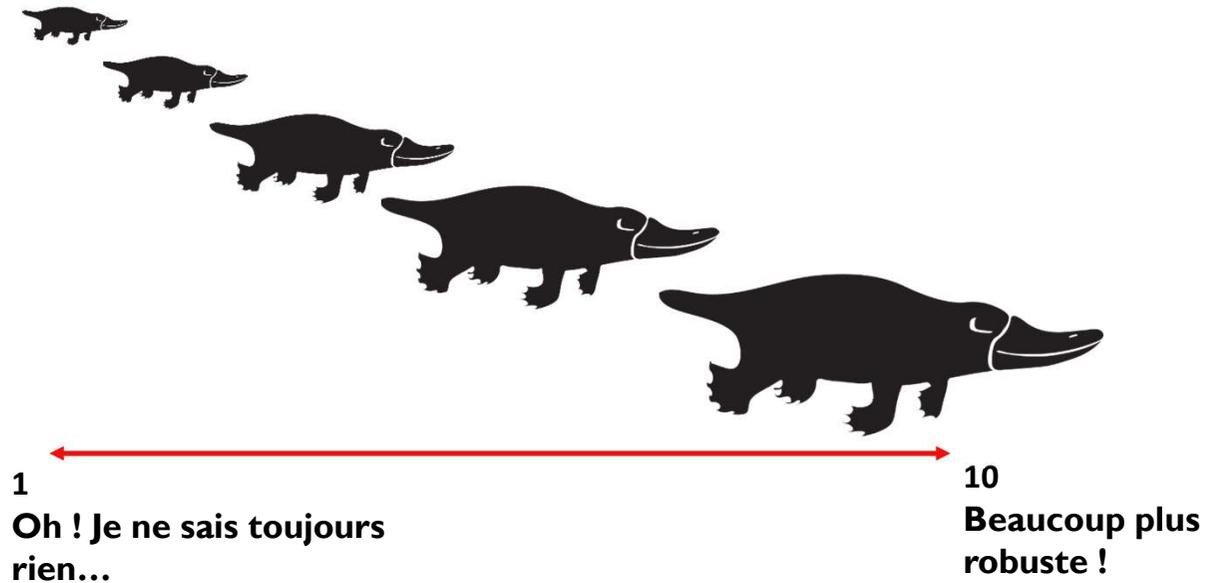
1 in 5 children are abused before their 18th birthday. Our staff, partners and volunteers can be perpetrators too.

So remember... you don't need to know if it's true. You don't have to find a witness or victim. You don't have to investigate further.

You only have to report.

SUR VOS PIEDS...

Sur une échelle de 1 à 10, quelle est la solidité de vos connaissances en matière de sauvegarde ?



MERCI